Formulaire de demande de communication de données confidentielles entre Autorités statistiques de l'IIS
Accord de coopération du 15 juillet 2014 concernant l'IIS

Nom de l'Autorité Statistique demanderesse : ~~Statbel/IBSA~~/IWEPS/~~VSA~~[1]

Nom et prénom du Responsable de Traitement (art. 4, 7 RGPD) ou du représentant légal[2]
Fonction : Administrateur général, ~~Directrice, Directeur général~~, Statisticien en chef[1]
Nom : BRUNET
Prénom : SEBASTIEN
Adresse : Route de Louvain-La-Neuve, 2
5001 BELGRADE
Tél : [redacted]
E-mail : S[redacted]

A compléter en cas de sous-traitance
Nom du sous-traitant :
Adresse du sous-traitant :
Durée de la sous-traitance :
Preuve de l'engagement du sous-traitant : jointe/non-jointe[1]
Contrat de confidentialité à joindre
Tél. :
Fax :
E-mail :

Le Responsable de traitement ou le représentant légal atteste que les données demandées seront utilisées pour l'établissement de statistiques publiques telles que définies dans l'accord de coopération du 15 juillet 2014 concernant l'IIS. Les statistiques publiques y étant définies comme : les statistiques produites et diffusées par les autorités statistiques ou d'autres instances publiques qui sont accessibles au public et qui servent à assurer l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques publiques.

Finalités du traitement

1/ Base légale (licéité du traitement par l'autorité statistique)

- Accord de coopération du 15 juillet 2014 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de Statistique, du conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des Comptes nationaux
- Protocole-cadre relatif aux modalités de communication de données à caractère personnel de Statbel vers l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique 2020/040c
- Le décret du 4 décembre 2003 portant création de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
- Le SLA sur l'« Analyse de la structure des grands groupes d'entreprises » signé en 2023

2/ Mission de l'autorité statistique

L'IWEPS est un institut scientifique créé par le décret du 4 décembre 2003, modifié en dernier lieu par le décret du 11 avril 2024.

[1] Biffer les mentions inutiles.
[2] Personne physique responsable du respect de toutes les obligations concernant l'exécution du traitement de données (loi du 4 juillet 1962 relative à la statistique publique, ses arrêtés d'exécution, le GDPR EU-2016/679 et la loi du 30 juillet 2018).

Les deux missions de l'IWEPS sont définies à l'article 9 du décret du 4 décembre 2003 :
1) L'Institut est l'autorité statistique de la Région.
Dans ce cadre, il a pour mission de développer, produire et diffuser des statistiques officielles et de coordonner les activités du système statistique wallon.
Il constitue l'interlocuteur régional des instances statistiques fédérales, européennes et internationales et il revêt la qualité d'autorité statistique de la Région au sein de l'Institut interfédéral de statistique créé par l'accord de coopération du 15 juillet 2014.
2) L'Institut a également une mission générale d'aide à la décision. Cette mission consiste à développer, produire et diffuser, en toute indépendance scientifique et professionnelle et de manière objective, impartiale et transparente :
1° des travaux statistiques ;
2° des travaux d'évaluation des politiques publiques ;
3° des travaux de prospective et de prévision ;
4° des travaux de recherches qui alimentent la mission générale d'aide à la décision.
L'Institut exerce cette mission dans tous les domaines de compétences de la Région.

L'Institut exerce ses missions dans le respect des principes statistiques et du code de bonnes pratiques de la statistique européenne et jouit d'une indépendance professionnelle à l'égard tant des autres instances et services politiques, règlementaires ou administratifs, que des opérateurs du secteur privé et associatif.

3/ Description précise et explicite des finalités et objectifs statistiques poursuivis

Cette demande fait partie d'un projet de coopération entre Statbel et les autorités statistiques régionales (BISA, VSA et IWEPS) dans le cadre de l'IIS. Ce projet, qui a fait l'objet d'un SLA signé par les quatre autorités statistiques précitées, prévoit que les institutions régionales collaboreront à l'analyse (« profilage ») des groupes d'entreprises. Ainsi, le périmètre du groupe sera identifié (la liste des unités légales qui composent le groupe), ainsi que les entreprises du groupe (facteurs de production autonomes) et un code NACE sera attribué à chaque entreprise. Ces analyses répondent à l'importance croissante du concept d'« entreprise » dans les statistiques et peuvent contribuer à la qualité du traitement des groupes dans diverses statistiques économiques, notamment par une qualification plus détaillée de l'industrie.
Les résultats de ce profiling ne seront pas publiés mais sont destinés aux chercheurs de l'IWEPS impliqués dans ce projet de coopération.

Durée de conservation des données[3] Jusqu'au 31 décembre 2026
Motivation de la durée du traitement / de la conservation des données La période de conservation correspond à la durée du projet de coopération.

Délai(s) souhaité(s) pour la réception des données
Premier trimestre 2024, 2025 et 2026.
Les données seront fournies une fois par an. Si nécessaire, le statisticien-profileur de l'IWEPS peut demander une mise à jour des données.

Personne de contact au sein de l'autorité statistique auprès de laquelle les données sont demandées
AF

Description détaillée des données

Les données demandées proviennent des bases de données DBRIS provenant des administrations : Variables statistiques de DBRIS ; Variables statistiques provenant de l'EGR (European Group Register)

Catégorie(s) de personnes impliquées : les personnes morales (entreprises et non personnes physiques)

[3] A l'échéance du traitement, les données et backups doivent être détruits. Un usage prolongé de ces données, pour les mêmes finalités, n'est pas autorisé sans demande de prolongation. Si les objectifs statistiques sont atteints avant l'expiration du terme initialement prévu, les données et backups devront être détruits avant l'expiration du terme, soit au moment où les objectifs statistiques sont atteints.

Catégorie(s) fonctionnelle(s) de données à caractère personnel *(facultatif, destiné au registre de traitement de l'autorité statistique*) :

Type de données : Choisissez un élément (et adaptez-le éventuellement) ou introduisez du texte.

☐ Données à caractère personnel
☐ Données d'entreprises dont certaines données sont considérées comme des données à caractère personnel
☒ Données d'entreprises qui ne sont *pas* considérées comme des données à caractère personnel

Confidentialité des données:

☒ Données avec identification directe: Le profilage n'est pas possible sur la base de données pseudonymisées. Il faut pouvoir identifier les unités légales afin de rechercher les informations nécessaires sur la base du rapport annuel du groupe.
☐ Données pseudonymisées (= sans identification directe)
  ☐ Les *numéros pseudo* des données demandées doivent être *identiques* aux numéros pseudo des données déjà reçues relatives à Décrivez le(s) set(s) de données auquel le set de données demandé est couplé., afin qu'un couplage correct des données au sein de l'autorité statistique soit possible (p.ex. pour une enquête longitudinale).
☐ Données agrégées confidentielles

Période(s) de référence : 2022, 2023, 2024, 2025

Fréquence de livraison des données : Annuelle

☐ Nous souhaitons toujours recevoir toutes les variables qui se trouvent dans ces fichiers. La présente demande couvre également de nouvelles variables, *pertinentes* pour notre demande, qui seraient ajoutées à l'avenir aux fichiers.

Liste des variables demandées et preuve pourquoi les variables demandées sont nécessaires à la réalisation des finalités et objectifs statistiques poursuivis décrits ci-dessus (en fonction du principe du RGPD de « minimisation du traitement des données ») : par variable ou cluster de variables.	
Variable ou cluster de variables	Les données DBRIS (base de données des entreprises de Statbel) provenant des administrations et relatives aux unités légales qui font partie des groupes sur lesquels le profilage sera effectué (par exemple, la base de données clients-fournisseurs (TVA), les importations et les exportations (BNB)
Prouvez que la(les) variable(s) demandée(s) est(sont) nécessaire(s)	Ces données sont utiles pour comprendre le fonctionnement des groupes et établir des profils (l'objectif de ce projet IIS).
Variable ou cluster de variables	Variables statistiques de DBRIS dérivées de l'EGR (European Group Register) relatives aux unités légales étrangères qui font partie des groupes qui seront profilés (par exemple : désignations, statut, emploi ou NACE des unités étrangères).
Prouvez que la(les) variable(s) demandée(s) est(sont) nécessaire(s)	Ces données sont utiles pour comprendre le fonctionnement des groupes et établir des profils (l'objectif de ce projet IIS).

Signature du responsable de traitement ou du représentant légal

Signature et date :

Nom :
Fonction : Administrateur général, ~~Directrice, Directeur général~~, Statisticien en chef[4]

Avis du DPO (Data Protection Officer – Délégué.e à la protection des données)
Le~~/la~~ soussigné(e) DPO est informé(e) de la présente demande et du(des) traitement(s) de données envisagé(s) et a émis un avis positif.

Signature et date :

Nom :

[4] Biffer les mentions inutiles.